

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 31 mars 2008, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 26 mars 2008 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER, Mmes Eve GOETSCHY, Pierrette ARDENTI, Marie-Jeanne BAUMANN, Françoise BARRAUT, MM. Rochdi BOUHELAL, Bernard BOEGLIN, Romain CHASSARD, Mmes Véronique HERTER et Claudine MUNCH

ABSENTS EXCUSES :

M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008**
2. **NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Mise en place des commissions communales
 - 3.2 Désignation de délégués pour la commission d'appel d'offres
 - 3.3 Désignation de délégués dans les structures intercommunales
 - 3.4 Nomination d'un Conseiller Municipal délégué
 - 3.5 Délégation de pouvoirs et de signatures aux adjoints
 - 3.6 Indemnités du Maire et des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué
4. **C.C.A.S.**
 - 4.1 Nomination de 5 membres élus
 - 4.2 Nomination de 5 membres non-élus
 - 4.3 Délégation de signature à la Vice-Présidente
5. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au Conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le procès-verbal de la séance d'installation du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer une secrétaire de séance à titre permanent pour les réunions du Conseil Municipal et propose Mlle Isabelle KLEIN, adjoint administratif. Elle propose également de nommer Mme Jacqueline ROSSI, adjoint administratif en tant que secrétaire de séance à titre exceptionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de Mlle Isabelle KLEIN, adjoint administratif en tant que secrétaire de séance à titre permanent pour les réunions du Conseil Municipal et Mme Jacqueline ROSSI, adjoint administratif en tant que secrétaire de séance à titre exceptionnel.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire indique qu'il convient de mettre en place des commissions communales. Mme WILLER remercie M. BOEGLIN pour son courriel du 28 mars concernant les souhaits de commissions de chacun de ses colistiers. Elle regrette toutefois de n'avoir pas pu en discuter de vive voix avec lui. Mme le Maire précise que ces commissions ne sont pas fixes et qu'elles peuvent être ouvertes à d'autres conseillers à l'avenir. Elle propose de créer les commissions suivantes :

- **Commission des finances sous la responsabilité de Mme le Maire**

Mme le Maire propose le vote à main levée. Les candidats sont : Mme Eve GOETSCHY, M. Roger OBERMEYER, M. José MEYER, M. Christophe GOETSCHY, M. Sébastien PETER, Mme Marie-Jeanne BAUMANN, Mme Pierrette ARDENTI.

Les résultats sont les suivants :

- Mme Eve GOETSCHY :	15 voix
- M. Roger OBERMEYER :	08 voix
- M. José MEYER :	08 voix
- M. Christophe GOETSCHY :	08 voix
- M. Sébastien PETER :	14 voix
- Mme Marie-Jeanne BAUMANN :	05 voix
- Mme Pierrette ARDENTI :	06 voix

Sont désignés membres de la commission précitée : Mme Eve GOETSCHY, M. Roger OBERMEYER, M. José MEYER, M. Christophe GOETSCHY, M. Sébastien PETER.

Mme ARDENTI souhaite savoir quels sont les critères définis pour l'entrée dans les commissions ? Mme le Maire lui répond que la municipalité en a décidé ainsi en raison des échos encore très négatifs dans le village suite aux élections, mais aussi en raison de l'absence de certains dossiers en mairie. M. BOUHELAL rappelle que l'entrée dans ces commissions n'est pas figée et que ceci peut évoluer dans le temps.

- **Commission urbanisme sous la responsabilité de M. OBERMEYER**

Les candidats sont : MM. MEYER, GOETSCHY, PETER, ALLEMANN, CHASSARD, BOEGLIN et Mme GOETSCHY.

Les résultats sont les suivants :

- M. José MEYER :	08 voix
- M. Christophe GOETSCHY :	08 voix
- M. Sébastien PETER :	08 voix
- M. Daniel ALLEMANN :	08 voix
- M. Romain CHASSARD :	08 voix
- M. Bernard BOEGLIN :	06 voix
- Mme Eve GOETSCHY :	08 voix

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. MEYER, GOETSCHY, PETER, ALLEMANN, CHASSARD et Mme GOETSCHY.

- **Commission environnement sous la responsabilité de M. MEYER**

Les candidats sont : MM. OBERMEYER, GOETSCHY, PETER, ALLEMANN, CHASSARD, BOUHELAL, BOEGLIN, Mmes GOETSCHY et MUNCH.

Les résultats sont les suivants :

- M. Roger OBERMEYER :	08 voix
- M. Christophe GOETSCHY :	08 voix
- M. Sébastien PETER :	08 voix
- M. Daniel ALLEMANN :	08 voix
- M. Romain CHASSARD :	08 voix
- M. Rochdi BOUHELAL :	08 voix
- M. Bernard BOEGLIN :	06 voix
- Mme Eve GOETSCHY :	08 voix
- Mme Claudine MUNCH :	15 voix

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. OBERMEYER, GOETSCHY, PETER, ALLEMANN, CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY et MUNCH.

- **Commission salle polyvalente – associations - fêtes sous la responsabilité de M. GOETSCHY**

Les candidats sont : MM. OBERMEYER, MEYER, PETER, ALLEMANN & CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY et BARRAUT.

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. OBERMEYER, MEYER, PETER, ALLEMANN et CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY et BARRAUT.

- **Commission sécurité sous la responsabilité de M. PETER**

Les candidats sont : MM. OBERMEYER, MEYER, GOETSCHY, CHASSARD, BOUHELAL, BOEGLIN, Mmes GOETSCHY et MUNCH.

Les résultats sont les suivants :

- M. Roger OBERMEYER :	08 voix
- M. José MEYER :	08 voix
- M. Christophe GOETSCHY :	09 voix
- M. Romain CHASSARD :	09 voix
- M. Rochdi BOUHELAL :	08 voix
- M. Bernard BOEGLIN :	06 voix
- Mme Eve GOETSCHY :	09 voix
- Mme Claudine MUNCH :	15 voix

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. OBERMEYER, MEYER, GOETSCHY, CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY et MUNCH.

- **Commission scolaire sous la responsabilité de M. PETER**

Les candidats sont : MM. OBERMEYER, MEYER, GOETSCHY, CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY, HERTER et ARDENTI.

Les résultats sont les suivants :

- M. Roger OBERMEYER :	08 voix
- M. José MEYER :	08 voix
- M. Christophe GOETSCHY :	08 voix
- M. Romain CHASSARD :	08 voix
- M. Rochdi BOUHELAL :	08 voix
- Mme Eve GOETSCHY :	08 voix
- Mme Véronique HERTER :	15 voix
- Mme Pierrette ARDENTI :	06 voix.

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. OBERMEYER, MEYER, GOETSCHY, CHASSARD, BOUHELAL, Mmes GOETSCHY et HERTER.

3.2 DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein de la Commission Appel d'Offres. Elle propose MM. MEYER, GOETSCHY et Mme WILLER en tant que membres titulaires et MM. OBERMEYER, PETER et CHASSARD en tant que membres suppléants.

Sont désignés membres de la commission précitée : MM. MEYER, GOETSCHY et Mme WILLER en tant que membres titulaires et MM. OBERMEYER, PETER et CHASSARD en tant que membres suppléants.

Mme ARDENTI souhaite savoir si la Commission Appel d'Offres ne doit pas être représentative de l'équipe municipale et contenir des membres des 2 listes ? Mme WILLER lui répond que ce point sera vérifié.

3.3 DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **SICE 3F – Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau des 3 Frontières**

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 2 délégués au sein du SICE 3F et propose MM. MEYER et ALLEMANN.

Sont désignés en tant que délégués du SICE 3 F : MM. MEYER et ALLEMANN.

- **SIVU DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU**

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du SIVU des communes forestières du Haut Sundgau. Les candidats sont : M. MEYER en tant que délégué titulaire et M. ALLEMANN en tant que délégué suppléant

Sont désignés en tant que délégués du SIVU des communes forestières du Haut Sundgau : M. MEYER en tant que délégué titulaire et M. ALLEMANN en tant que délégué suppléant.

- **SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX BRIGADES-VERTES**

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des gardes-champêtres Intercommunaux (Brigades-Vertes). Les candidats sont Mme WILLER en tant que délégué titulaire et Mme Eve GOETSCHY en tant que délégué suppléant.

Sont désignés en tant que délégués du Syndicat Mixte des gardes-champêtres Intercommunaux (Brigades-Vertes) : Mme WILLER en tant que délégué titulaire et Mme GOETSCHY en tant que délégué suppléant.

- **OFFICE DU TOURISME**

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 1 délégué au sein de l'office du tourisme et propose M. OBERMEYER.

Est désigné en tant que délégué au sein de l'Office du Tourisme M. OBERMEYER.

- **AGGLOMERATION TRINATIONALE DE BALE**

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 1 délégué au sein de l'agglomération trinationale de Bâle. M. OBERMEYER propose Mme WILLER.

Est désigné en tant que délégué au sein de l'agglomération trinationale de Bâle : Mme WILLER

3.4 NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Mme le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué pour les affaires scolaires et de confier cette tâche à M. Romain CHASSARD. M. CHASSARD sera chargé d'assister M. PETER dans le domaine scolaire.

Après délibération, M. Romain CHASSARD est nommé Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires.

3.5 DELEGATION DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Mme le Maire indique que selon la Loi chaque Adjoint possède la délégation d'Officier d'Etat-Civil mais aussi d'Officier de Police Judiciaire. Elle informe les conseillers que les délégations de pouvoirs et de signatures seront consenties aux Adjointes par arrêtés municipaux à compter du 1^{er} avril 2008 comme indiqué ci-dessous :

- **M. ROGER OBERMEYER – 1^{ER} ADJOINT**

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de l'urbanisme et du suivi des projets communaux.

- **M. JOSE MEYER – 2^{ÈME} ADJOINT**

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de l'environnement et du technique.

- **M. CHRISTOPHE GOETSCHY – 3^{ÈME} ADJOINT**

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de la culture, des relations avec les associations et de la gestion de la salle polyvalente.

- **M. SEBASTIEN PETER – 4^{ÈME} ADJOINT**

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine scolaire et de la sécurité, de la voirie, et des bâtiments.

3.6 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Vu la Loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités maximales pour les exercices effectifs des fonctions de Maire et des Adjointes au Maire des Communes ;

Vu l'article L.2123-29 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les modalités de calcul des indemnités maximales de fonctions ;

Vu la loi organique n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, notamment le titre II modifiant la détermination des indemnités des élus locaux ;

Vu le décret ministériel n°99-1154 du 29 décembre 1999 authentifiant les résultats du recensement général de la population de 1999 ;

Sur le fondement d'une population de 893 habitants (recensement INSEE 1999) ;

- L'indemnité du Maire sera à compter du 1^{er} avril 2008 compte-tenu de ses délégations, calculée sur la base de 28 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit environ 1.047, 55 € brut).
- L'indemnité de chacun des Adjointes sera à compter du 1^{er} avril 2008 calculée sur la base de 8.25 % du même indice brut 1015 (soit 308.65 € brut).
- L'indemnité du Conseiller Municipal délégué sera à compter du 1^{er} avril 2008 calculée sur la base de 3 % du même indice brut 1015 à qui est à détacher de l'indemnité totale du Maire (31%). Cette indemnité ne crée donc pas de dépense supplémentaire pour la Commune.

Ces indemnités suivront automatiquement et immédiatement les majorations et augmentations de cette échelle indiciaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal délégué pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, sur le fondement d'une population de 893 habitants comme suit :

- **L'indemnité du Maire sera à compter du 1^{er} avril 2008 compte tenu de ses délégations, calculée sur la base de 28 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit environ 1.047, 55 € brut).**
- **L'indemnité de chacun des Adjointes sera à compter du 1^{er} avril 2008 calculée sur la base de 8.25 % du même indice brut 1015 (soit 308.65 € brut).**
- **L'indemnité du Conseiller Municipal délégué sera à compter du 1^{er} avril 2008 calculée sur la base de 3 % du même indice brut 1015 à détacher de l'indemnité totale du Maire (31 %) soit environ 112.23 €. Cette indemnité ne crée donc pas de dépense supplémentaire pour la Commune.**

Ces indemnités suivront automatiquement et immédiatement les majorations et augmentations de cette échelle indiciaire. Ces dépenses sont prévues aux budgets à venir.

4. C.C.A.S.

4.1 NOMINATION DE 5 MEMBRES ELUS

Avant de passer aux nominations, Mme le Maire rappelle que tout membre du CCAS est tenu au secret des débats et à la confidentialité des dossiers, même envers les élus non membres du C.C.A.S.

Mme le Maire indique que conformément aux statuts du C.C.A.S. il convient de nommer 5 membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Mme WILLER demande à Mme Françoise BARRAUT si cette dernière souhaite être candidate ? Mme

BARRAUT lui répond que non. Mme le Maire propose en tant que membres élus au sein du C.C.A.S. : Mmes Eve GOETSCHY (Vice-Présidente), et Marie-Jeanne BAUMANN ainsi que MM. BOUHELAL, CHASSARD et OBERMEYER. Elle précise qu'elle fera parti du C.C.A.S. de plein-droit.

Après un vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| - Mme Eve GOETSCHY : | déjà élue le 21 mars 2008 |
| - Mme Marie-Jeanne BAUMANN : | 15 voix |
| - M. Rochdi BOUHELAL : | 10 voix |
| - M. Romain CHASSARD : | 08 voix |
| - M. Roger OBERMEYER : | 08 voix |

Après délibération, Mmes Eve GOETSCHY (Vice-Présidente), et Marie-Jeanne BAUMANN ainsi que MM. BOUHELAL, CHASSARD et OBERMEYER sont désignés en tant que membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Mme ARDENTI tient à signaler qu'elle était elle même candidate et qu'elle accepte de ne pas être nommée.

4.2 NOMINATION DE 5 MEMBRES NON-ELUS

Mme le Maire indique que conformément aux statuts du C.C.A.S. il convient de nommer 5 membres non-élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Suite à un appel à candidatures dans les journaux de nombreuses candidatures sont parvenues en mairie. Chaque candidature a été étudiée par la Municipalité. Elle propose que les personnes suivantes soient nommées au sein du C.C.A.S. en tant que membres non-élus : Mmes Marie-Thérèse BROM, Denise HECHT, Nadia SCHOCH, Christiane WILLER et M. Armand BROBECKER.

Après délibération, Mmes Marie-Thérèse BROM, Denise HECHT, Nadia SCHOCH, Christiane WILLER et M. Armand BROBECKER sont désignés en tant que membres non-élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

4.3 DELEGATION DE SIGNATURE A LA VICE-PRESIDENTE

Mme le Maire informe les conseillers qu'une délégation de pouvoirs et de signatures sera consentie à Mme Eve GOETSCHY par arrêté municipal à compter du 1^{er} avril 2008 comme indiqué ci-dessous.

5. DIVERS

- Mme ARDENTI indique qu'elle fera parvenir un récapitulatif à Mme GOETSCHY concernant les dossiers C.C.A.S en cours. Elle précise également que dans le cadre de la permanence sociale et administrative de nombreuses personnes ont souhaitées que des informations personnelles les concernant ne soient pas archivés en mairie et qu'elle est en mesure de fournir des attestations. Les dossiers qui ont été retirés ont été remis à leur titulaire. Elle fera également parvenir des modèles de lettres-types.
- Mme le Maire indique qu'une assurance de protection des élus a été souscrite en 2003. Ce contrat est prorogé pour les 15 élus du Conseil Municipal en date du 28 mars dernier. Cette protection comprend des garanties en cas de décès, d'invalidité permanente ou de frais médicaux dans le cadre de l'exercice des fonctions d'élus.
- Mme le Maire donne lecture d'un communiqué émanant du S.I.A.E.P. concernant des travaux sur le réseau d'eau au mois d'avril.
- Mme le Maire indique que certaines clés de mairie s'avèrent manquantes et qu'il sera procédé à une nouvelle vérification des trousseaux prochainement.
- Mme le Maire fait part des changements d'horaires de certaines réunions. Elle précise également que chacun des conseillers disposera d'une copie de la proposition de budget primitif 2008 et du compte administratif 2007 pour la fin de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 20 h 45.

Signature des membres présents